FRC1.761

9.

Case
FRC
13711

UN MOT

DE P. J. AUDOUIN,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Sur les lois constitutionnelles.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

L'anarchie, la royauté, la démagogie sont trois sœurs.

JE disois, il y a environ trois mois, à la tribune, dans mon opinion sur les relations extérieures, que je ne mets aucune différence entre l'anarchie & l'excès de la démocratie; que l'une & l'autre conduisent au despotisme,

THE NEWBERRY
LIBRARY

à la tyrannie, à l'anéantissement de toute liberté; je tiens plus fortement que jamais à cette idée à laquelle j'ai donné quelques développemens dans les réflexions communiquées à mes collègues, il y a cinq à six décades, sur l'organisation des lois constitutionnelles.

Nous touchons au moment tant desiré par les républicains de bonne foi, à ce moment où la discussion s'ouvrira sur les moyens de fixer la félicité nationale & le bonheur individuel.

La raison, enfin débarrassée de ces nuages démagogiques dans lesquels on la tenoit prisonnière, s'élancera sans craindre d'être regardée comme conspiratrice; & l'homme honnête, instruit par une pénible expérience, pourra honorer encore la fin de sa carrière politique, en secouant des préjugés; car la révolution a aussi enfanté les siens, anti-sociaux, anti-républicains, à force de paroître populaires.

Quelques hommes crieront peut-être : eh ! qu'importent les cris ou stupides, ou furibonds, ou factieux, d'une poignée d'individus qui peut-être même ne sont pas Français, lorsqu'il s'agit d'asseoir un gouvernement sur la sagesse?

De quel œil nous reverroit-on dans nos départemens, si nous y revenions les mains vides de bonnes lois fondamentales de la société française ?

Nous n'avons trouvé, en arrivant ici, que les ruines d'un trône & les débris honteux d'une constitution monarchique dont on fut obligé de faire, en quelque sorte, le siége aussitôt qu'on l'eût abandonnée à son mouvement; mais, de ce même palais où fut brisé le sceptre des rois & où fut étouffée l'hydre des factions, reportons à la France fatiguée une liberté sans licence, une égalité sans folie, un gouvernement républicain sans populacité.

La populacité, (passez-moi ce terme; & d'ailleurs

n'eſt-il pas trop français ?) l'anarchie, la royauté, ſont les fléaux des peuples, au moins au même degré. Je reviens ſur cette idée : ah ! pourquoi exiſte-t-il tant d'exemples pour me confirmer dans ce ſentiment ?

Qu'ils étoient ſimples ou effervescens, ceux qui, jugeant tout le monde d'après leur propre bonhommie, ſe prirent d'une ſi belle paſſion pour la démocratie pure chez le peuple français ! Il faut qu'ils rabattent de leur don-quichoterie politique ; il faut qu'éclairés & par tous les événemens dont ils ont été les témoins, & ſur-tout par les conſeils de la raiſon qui n'eſt point celle que dans un temps on adora dans des temples, ils ſe perſuadent bien qu'il faut faire des lois pour les hommes tels qu'ils ſont, & non tels que les ſuppoſe une imagination rétrécie, bouillante ou trop iſolément vertueuſe. Je me réſerve de parler d'après ce principe, lorſque la diſcuſſion s'ouvrira, à moins que la commiſſion ne nous apporte un travail autant complet qu'il eſt permis de le deſirer.

J'entends ſouvent parler de pouvoir : je ne connois qu'un pouvoir, celui du ſouverain, celui du peuple qui délègue à des mandataires la commiſſion de rédiger des lois, de leur obtenir obéiſſance, de veiller à ſa ſûreté, de protéger les propriétés publiques & particulières, de punir le crime, de répandre l'inſtruction, &c.

Il faut bien caractériſer chacun de ces mandats qui émanent du pouvoir ſouverain, afin qu'il n'y ait point de confuſion dans les diverſes branches du gouvernement, & il faut amener le gouvernement à cette mâle ſimplicité d'où dépend la force républicaine. Si vous le ſurchargez de reſſorts ; il coûtera beaucoup, marchera mal & produira des ſecouſſes : il aura contre lui, ſur-tout, les propriétaires, dont l'intérêt eſt de payer peu d'impôts : or pour payer peu d'impôts, il ne faut point nourrir des armées de fonctionnaires publics, & s'imaginer

qu'une moitié du peuple français doive administrer l'autre moitié.

Il doit être, non pas très-difficile, mais non point aussi trop facile de se faire inscrire sur la liste des citoyens français : chacun peut donner à cette idée les développemens convenables ; ce titre est si beau !

Je voudrois reculer la majorité pour avoir droit d'élire, & la majorité pour avoir droit d'être élu. Il me semble que pour faire des choix en matière de gouvernement, il faut déja avoir la tête saine, & à plus forte raison pour être l'objet de ce choix. Les jeunes gens sont bons dans des insurrections de révolution ; mais dans une société organisée ce sont les sages, les gens instruits, les hommes d'un âge mûr, qui doivent gouverner. Le gouvernement des Petites-Maisons n'est point le régime republicain.

On examinera aussi, je ne dis pas s'il faut, mais s'il est possible que le peuple nomme immédiatement ses principaux mandataires. Qu'on me pardonne mes erreurs, si j'en commets : les erreurs ne sont point des crimes ; autrement combien compterions nous d'innocens parmi ceux qui ont pris part à la révolution !

On s'attachera sérieusement à fixer les bases de la représentation nationale : il faudra éviter deux écueils : chacun les apperçoit ; ce sont les deux extrêmes, il est aisé de s'en garantir.

L'intérêt public exigera peut-être qu'on ne renouvelle la représentation que par partie, & que les renouvelés partent ou d'après le sort, ou par un tribunal de censure nationale : cette dernière disposition seroit, je crois, très-morale & très-politique.

On ne voudra pas faire sans doute du corps législatif une masse d'hommes susceptibles d'être dominés par une faction, par un individu : il faudra donc que le corps législatif soit organisé de manière que la puissance réunie dans ce corps ne soit pas une puissance donnée exclusi-

vement à la faction ou à l'individu qui vient à bout de maîtriſer l'aſſemblée, & qui, armé de la manivelle, fait jouer à la ſerinette tous les airs qu'il lui plaît d'entendre.

Eſt-il rien de plus ſacré pour un corps légiſlatif que ſa penſée ? rien de plus indépendant pour chaque membre de ce corps, que ſon opinion ? C'eſt pour cela que nul ne peut être privé du droit de l'émettre, & nul du droit de la combattre. Mais il eſt urgent que l'organiſation du corps légiſlatif ſoit telle, que l'opinion qu'il émet ſoit bien la ſienne, & non celle d'un homme ou d'un parti, & encore que toute la France en ſoit perſuadée: alors ſeulement les décrets ſont reſpectés ; alors on ne les regarde plus comme de ſimples commiſſaires dont les pouvoirs peuvent être révoqués d'un jour à l'autre, & à qui l'on ſe diſpenſe d'obéir la veille, parce qu'on eſpère que le lendemain ils ſeront rappelés.

Les plus grands ſoins doivent auſſi être employés dans la fabrication de la machine exécutive. Ce n'eſt point une machine de Marly qu'il faut mettre ſur pied ; on en ſent tous les inconvéniens ſans les décrire.

Le gouvernement n'eſt point (ce que beaucoup de perſonnes penſent) une réunion de moyens qui envahiſſent, pour ainſi dire, toutes les facultés de ceux qui vivent ſous ce gouvernement : mais un bon gouvernement ne doit abſolument ſe mêler que de ce qui concerne le maintien de la ſociété.

Une famille ſe mêle-t-elle de tout ce que fait chacun des membres qui la compoſent ? Non : chacun des membres ne tient à la famille que par certains rapports ; hors ces rapports il eſt parfaitement libre. Il en eſt de même d'une commune à l'égard des familles qui ne leur ſont attachées que par certains points ; il en eſt de même auſſi des communes avec les diſtricts, des

districts avec les départemens, des départemens enfin avec l'autorité centrale & première.

Chaque autorité ne doit avoir de puissance sur l'autorité subalterne & sur les individus, qu'en tant qu'il s'agit de rattachement à l'intérêt public. Hors de cette situation, tout rentre dans l'ordre ordinaire des choses. Une famille ne s'inquiète point si un de ses membres va, vient, marche; une commune ne se mêle point du ménage des familles; un district ne s'informe point si telle ou telle commune pratique un ruisseau dans tel ou tel chemin, &c. &c.; en un mot, le gouvernement ne doit s'immiscer que dans ce qui tient directement à la conservation de la société.

Nous allons donc sortir de l'état où nous sommes! Où sommes-nous? dans le néant. La durée des siècles s'écouleroit tandis que nous sommes dans cette situation, que nous n'aurions pas vécu un seul instant.

Mais sur-tout, ah! sur-tout, que l'organisation du corps législatif (ou tel autre nom qu'on jugera à propos de lui donner) appelle toutes les sollicitudes de la Convention nationale.

Les Français sans doute ne voudront pas que des hommes envoyés pour défendre la cause commune en véritables frères d'armes, puissent prendre l'attitude de vils gladiateurs, lutter d'intrigues & non de lumières; d'inculpations forcenées, d'accusations calomnieuses, & non de vertus & de talens; ambitionner enfin dans la chûte les uns des autres des triomphes déshonorans, également nuisibles aux vainqueurs & aux vaincus, & sur-tout bien funestes pour la République.

O Français! si vous voulez demeurer libres, ne confiez point l'autorité à des méchans; n'oubliez jamais ces temps où des hommes sans morale & sans pudeur, mais non sans astuce & sans perfidie, faisoient des terroristes par la terreur, provoquoient les vengeances populaires pour

appuyer la tyrannie des opinions, & ne se servoient de la tyrannie des opinions que pour obtenir à leur gré des vengeances populaires; disons plutôt des vengeances populicides.

Ils juroient par la statue de la Liberté! Eh, misérables! la patrie n'avoit-elle donc élevé des statues à la Liberté que pour favoriser vos parjures?

Qu'on vous sorte de vos tombeaux, qu'on vous traîne en présence de l'inexorable Justice; qu'on vous ordonne d'énumérer les têtes que vous avez fanatisées, les esprits que vous avez égarés, les cœurs que vous avez tenté de corrompre, les dupes que vous avez faites parmi ceux qui répugnent à croire au crime; & qu'on grave vos noms tout sanglans d'homicides sur les lambeaux du manteau royal, sur les ruines du trône démagogique, & sur les eclats du sceptre de l'anarchie féroce, ignorante, cadavéreuse, usurpatrice.

P. S. Je crois que les meilleurs plans de finance possibles seront peu de chose tant que nous n'aurons pas un gouvernement stable. La Convention vient de suspendre l'exécution de son décret qui livre les biens d'émigrés au denier soixante-quinze, & cette suspension, je l'avoue, m'a ôté un terrible poids de dessus le cœur. Je ne me connois point en finance; mais j'ai éprouvé, lorsqu'on a rendu le décret du 12 prairial, ce frémissement de l'inquiétude, ce serrement de l'ame qui me trompe rarement: j'ai éprouvé le sentiment contraire lorsqu'on a décrété sa suspension. Je ne fais sur les finances qu'un seul raisonnement, & ce raisonnement est un exemple pris dans le cours ordinaire de la vie. Que diroit-on d'un particulier dont les billets perdroient dans le commerce, & qui ayant une maison bien garnie de meubles, appelleroit l'huissier-priseur pour procéder à la vente de ce vaste mobilier? Mais les billets de cet homme perdroient bien davantage, ils deviendroient à rien.

*23

Ah ! qu'il laiſſe ſa maiſon telle qu'elle eſt ; les paſſans diront : Le propriétaire a des dettes, mais voila un beau bien. Il en eſt de même de la nation : elle s'appauvrit, elle ſe diſcrédite en retirant des aſſignats pour la vente de l'hypothèque. Retirer des aſſignats en diminuant l'hypothèque, ce n'eſt rien retirer : c'eſt ſeulement préparer l'aviliſſement complet de tous ceux qui reſteront. Il vaut encore mieux qu'on diſe : La nation a beaucoup de billets en circulation, mais auſſi que de beaux biens en répondent !

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial, l'an III.